

À quoi ressemble l'IA appliquée à la sphère électorale en pratique? #4

Même si une bonne partie du monde considère encore l'intelligence artificielle (IA) comme une perspective futuriste, elle est déjà une réalité en Afrique, y compris dans le domaine des élections. Qu'il s'agisse du système bimodal d'accréditation des électeurs (BVAS) au Nigeria ou des chatbots développés sur WhatsApp par la [Commission électorale et de délimitation des circonscriptions du Kenya](#) pour orienter les électeurs, les organismes de gestion électorale (OGE) du continent intègrent activement l'IA à leurs opérations, transformant ainsi la gestion des élections en temps réel.

Mais l'adoption de cette technologie n'est pas sans risques. Un recours excessif aux systèmes algorithmiques sans prudence raisonnable peut entraîner de graves risques pour la liberté, l'équité et l'intégrité des élections. En même temps, l'utilité de l'IA pour améliorer l'efficacité de l'administration électorale est indéniable. Dans la sphère électorale, l'IA est là et bien là. Toutes les parties prenantes doivent maintenant s'efforcer de trouver des garanties et des stratégies d'atténuation de ses impacts négatifs, et planifier son utilisation pour exploiter au mieux son potentiel. La question qui demeure est la suivante : que pouvons-nous apprendre de l'utilisation de l'IA dans la sphère électorale et des implications que cela entraîne en termes de respect des valeurs démocratiques essentielles ?

Avant même que l'IA ne soit le thème de toutes les conversations, des OGE mettaient déjà en œuvre des applications s'en inspirant pour administrer certains processus électoraux. Des systèmes automatisés fonctionnaient déjà silencieusement, signalant les anomalies dans les listes électorales, protégeant les portails en ligne des attaques de *phishing* et numérisant la vérification d'identité grâce à la mise en œuvre de systèmes biométriques. Ces technologies connexes ont ouvert la voie à la vague actuelle d'engouement pour l'IA, même si des progrès substantiels restent à accomplir pour exploiter pleinement le potentiel de cette technologie en matière électorale.

Les récentes avancées en matière d'IA ont élargi les possibilités offertes aux OGE pour automatiser certaines étapes du cycle électoral. Selon une enquête d'International IDEA, plusieurs institutions électorales d'Afrique, d'Asie-Pacifique et des Balkans déclarent déjà utiliser l'IA pour informer les électeurs dans diverses langues grâce à des chatbots

génératifs, leur authentification, la surveillance et l'analyse des données qui circulent sur les réseaux sociaux, et la gestion des résultats électoraux. Et même si ces utilisations sont encore limitées, de nombreux OGE manifestent un vif intérêt pour le l'emploi accru de l'IA dans leur travail. Par ailleurs, il ne faut pas ignorer le fait que si l'IA offre la possibilité d'organiser plus efficacement les élections, en améliorant par exemple l'accessibilité et le temps de réponse, elle comporte également des risques qui doivent être soigneusement évalués.

Comme le souligne le rapport d'IDEA sur [l'IA pour la gestion électorale](#), une intégration réussie de l'IA requiert des bases numériques solides, notamment une infrastructure interne, une maîtrise du numérique par le personnel, des protocoles de cybersécurité rigoureux et des ensembles de données inclusifs. Déployer des modèles d'IA sans ces bases préalables augmenterait considérablement le risque d'échec ou de préjudice, et nombre d'OGE ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour créer les conditions nécessaires à une mise en œuvre sûre et productive de l'IA. Les institutions électorales doivent donc évaluer en premier lieu si les étapes en amont ont été franchies, qu'il s'agisse de la formation du personnel au fonctionnement de l'IA et à ses limites, de l'établissement de procédures opérationnelles standardisées en cas de failles de cybersécurité, ou encore de la vérification des données électorales pour détecter les lacunes ou les failles.

Mais au-delà de ces aspects techniques, les OGE doivent également procéder à l'analyse des risques pour chaque hypothèse d'utilisation de l'IA, car certaines applications présentent intrinsèquement plus de risques que d'autres. Par exemple, le recours à l'IA pour la comparaison de signatures est généralement moins risqué que le déploiement de chatbots entraînés à partir de données erronées, pouvant apporter de fausses réponses aux questions des électeurs en se basant sur des informations non fiables. Fort heureusement, la nouvelle législation de l'Union européenne offre des orientations utiles pour catégoriser les outils d'IA selon le niveau de risque, en distinguant les applications à haut risque (par exemple, la reconnaissance faciale pour l'identification des électeurs) des outils à faible risque (par exemple, les chatbots, programmés avec des questions limitées/FAQ). L'utilisation de ces technologies peut donc être encouragée, mais en fonction du contexte, le but étant de préserver l'intégrité démocratique tout en tirant parti des avantages tirés de l'innovation.

Pilier n°3, l'IA pour améliorer la gestion électorale

Lors du troisième atelier régional organisé à Johannesburg, en Afrique du Sud, les OGE et les organisations de la société civile anglophones du continent ont engagé des discussions approfondies sur le rôle actuel et futur de l'IA dans leurs opérations.

Une question récurrente mais essentielle a été posée : à quel moment l'IA peut-elle résoudre un problème ou améliorer un processus ?

Cette question a permis d'ouvrir un débat plus poussé sur l'utilisation appropriée de l'IA et les hypothèses dans lesquelles les méthodes ou solutions traditionnelles restent le meilleur choix. Face à l'essor fulgurant de l'IA, peu de temps a été consacré à la réflexion sur ses implications croissantes. Bien que cette technologie renferme un potentiel encore insoupçonné, il est important de garder à l'esprit qu'elle n'est pas une panacée. Parfois, les outils existants ou des solutions plus simples sont préférables en fonction du contexte, en particulier lorsque les infrastructures numériques sont limitées, que les données sont incomplètes, que les risques ne peuvent pas être contrôlés, ou si le type d'utilisation nécessite un jugement humain que la technologie ne peut pas encore reproduire de manière fiable.

Les OGE doivent impérativement engager ces réflexions car ils sont fréquemment sollicités par des acteurs commerciaux proposant des solutions d'IA présentées comme résolvant tous les problèmes. Or elles sont souvent conçues sans une bonne compréhension de la dynamique électorale du pays, négligeant ou sous-estimant les besoins et les difficultés spécifiques à chacun. Les outils qui fonctionnent bien en phase de test peuvent s'avérer moins performants, voire préjudiciables, lorsqu'ils sont réellement déployés à grande échelle, en particulier dans les pays disposant de faibles ressources ou multilingues.

Lors de la présentation d'une étude de cas sur les fournisseurs d'IA au cours de l'atelier, les participants ont souligné la nécessité d'évaluer en interne si la technologie proposée répond à un besoin réel et de vérifier minutieusement les références du prestataire de services pour savoir s'il fait état d'une expérience avérée dans le domaine électoral. Les participants ont également rappelé qu'avant tout déploiement, il fallait s'informer de la fiabilité et des limites du système à installer, savoir si une surveillance et/ou une validation humaines restaient nécessaires, et s'il était en conformité avec les lois applicables sur la protection et la gestion des données.

Au cours de l'atelier, il a souvent été question de la nécessité d'exercer une prudence salutaire à l'égard de l'IA. Si les participants ont reconnu que l'IA présentait des atouts indéniables pour l'administration électorale, ils ont également exprimé des réserves quant à la préparation des institutions compétentes. Plusieurs représentants d'OGE ont indiqués qu'ils effectuaient déjà des analyses internes de besoins ou investissaient dans le renforcement des capacités numériques, estimant en même temps qu'ils n'étaient pas assez équipés pour répondre à l'émergence de l'IA, s'agissant en particulier de son utilisation par des acteurs extérieurs cherchant à influencer les élections.

Les participants ont évoqué plusieurs cas où ils ont été confrontés à des tentatives de déstabilisation de l'intégrité de leur environnement électoral, et plusieurs ont exprimé leur inquiétude quant à leur incapacité à contrer seuls ces menaces. Ce point met en relief le double défi auquel sont confrontés les OGE : ils doivent non seulement réfléchir au déploiement sécurisé des outils d'IA en interne, mais aussi élaborer des stratégies pour se défendre de l'emploi de cette même technologie à des fins perturbatrices par d'autres. À cet égard, la société civile peut jouer un rôle de premier plan et aider les OGE à identifier et éviter les influences extérieures ou bien l'ingérence d'acteurs externes au processus électoral.

Tout au long de l'atelier, la force des réseaux multipartites intersectoriels pour contrer ces menaces a également été soulignée. En regroupant les compétences diversifiées et l'expertise des acteurs de la société civile, du monde universitaire, des entités spécialisées en technologie et des médias, les OGE peuvent mettre en place des garde-fous pour contrer les atteintes à l'intégrité électorale. De tels efforts collectifs ne peuvent que contribuer à une meilleure répartition de la responsabilité liée à la sauvegarde des processus électoraux, tout en favorisant la transparence, la confiance et la reddition de comptes de la part des pouvoirs publics – principes démocratiques incontournables pour l'introduction de l'IA dans la sphère électorale.

De fait, les enjeux sont considérables. À mesure que l'IA pénètre de plus en plus le système électoral, les risques augmentent. Cela dit, la possibilité d'assurer des élections plus justes, plus inclusives et plus efficaces est tout aussi décisive. Pour trouver le juste équilibre, il faut promouvoir un apprentissage continu, un dialogue ouvert et un engagement fort en faveur d'innovations éthiques et adaptées au contexte.

L'atelier de Johannesburg a clairement montré que les OGE africains ne se contentent pas d'adopter passivement l'IA, mais façonnent activement son utilisation par le biais d'une réflexion approfondie, d'une collaboration et d'une vigilance – s'érigeant ainsi en exemples pour le reste du monde. La voie à suivre passe nécessairement par une approche multipartite qui permettra la mise au point des cadres institutionnels s'accompagnant de mécanismes concrets de redevabilité et de transparence. Comme l'a si bien dit un participant : « Pour les OGE, la confiance est la clé. Si cette confiance est perdue, le processus est interrompu. »

Le quatrième volet de la série d'articles permettra d'aborder un autre pilier de l'IA pour des élections démocratiques : le paysage légal et réglementaire en matière d'IA et son évolution. Les cadres de gouvernance doivent rester adaptés au contexte et fondés sur les droits de la personne afin d'intégrer responsablement l'IA dans la sphère électorale.

La discussion s'appuiera sur les enseignements tirés du quatrième atelier sur l'IA pour les acteurs électoraux, qui a réuni des représentants d'Amérique latine à Panama City fin mai 2025.

Ne perdez aucun article de la série et lisez aussi le [premier article](#) pour avoir une vue d'ensemble des fondements nécessaires pour une IA démocratique, le [deuxième article](#) sur la maîtrise de l'IA et l'atelier qui s'est tenu à Kuala Lumpur, et également le [troisième article](#) sur l'IA et l'éthique, thème abordé lors de l'atelier organisé à Tirana.